

CAMPING/CARAVANING INTERDITS

sur le massif domanial de Fontainebleau
(Forêts de Fontainebleau, Trois-Pignons, La Commanderie)

Do not camp outside the designated areas



Conformément au Code forestier, notamment ses articles L.141-1 et suivants, et R141-1 et suivants et au décret du 19 avril 2002 portant sur le classement comme Forêt de protection du massif forestier de Fontainebleau, il n'est pas permis de faire du camping en forêt en dehors des zones autorisées.



Office National des Forêts

AIRES D'ACCUEIL AMENAGEES SUSCEPTIBLES DE RECEVOIR LE PUBLIC

The campsite has facilities that are available to the public

Arbonne-la-Forêt - Chez Raphaële
06 28 43 65 48



Buthiers - Ile de loisirs de Buthiers
01 64 24 15 79



Grez-sur-Loing – Camping Les Prés
01 64 45 72 75



La Chapelle-la-Reine – Fontaineblhostel
01 78 90 12 90



Melun - Camping La Belle Étoile
01 64 98 80 07



Milly-la-Forêt – Aire municipale
01 64 98 91 91



Milly-la-Forêt - La Musardière
01 64 98 91 91



Montigny-sur-Loing - Le Parc du Gué
01 64 45 87 79



Samoreau - Camping municipal
01 64 23 72 25



Veneux-les-Sablons - Camping Le Lido
01 60 70 46 05



Trois zones de bivouacs officielles sont mises à la disposition du public gratuitement par l'ONF, à proximité des maisons forestières de la Solle, de la Faisanderie et de Bourron-Marlotte.

Near the forest houses of Solle, Faisanderie and Bourron-Marlotte, 3 free official bivouacs areas have been made publicly available by ONF.

Les conditions de séjour sont / The conditions of stay :

- 1 nuit maximum / 1 night maximum
- 20 tentes / 20 tents
- Feu strictement interdit / Fire strictly forbidden.